®

Le Service de la Protection des Végétaux "Région Centre" vous informe de la situation phytosanitaire suivante :

"CULTURES SPECIALES"

BULLETIN TECHNIQUE N° 29 — 23 OCTOBRE 1984

ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENTS D'AUTOMNE

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : note commune INRA - PV

Dans les vergers attaqués en cours de saison, les conditions climatiques de la fin de l'été et de l'automne ont été favorables à un développement tardif des tavelures : sur les extrémités des pousses, présence de petites taches légèrement grisâtres à la face inférieure des feuilles, parfois très nombreuses et confluentes.

Sur de telles parcelles où la tavelure paraît particulièrement active, il est possible de réduire le nombre des périthèces qui vont se former (organes de conservation du champignon durant la période hivernale) en appliquant un traitement juste après la récolte, avant la chute des feuilles.

Cette intervention peut être réalisée avec l'un des produits suivants en mouillant bien l'ensemble de la végétation :

- Urée (46 % d'azote) à raison de 120 kg/ha
- Bitertanol à 25 g m.a./hl (Baycor 25 à 0,1 kg/hl) - Dose supérieure à celle homologuée pour les traitements en cours de saison.
- Fenarimol à 4 g m.a;/hl (Rubigan 4 à 0,1 l/hl).

Les essais réalisés depuis plusieurs campagnes par l'I.N.R.A. d'Angers avec la collaboration du Service de la Protection des Végétaux et de divers autres organismes dont le COVETA, ont montré la bonne efficacité du bitertanol ou du fenarimol. Ils se sont révélés en général supérieurs à l'urée et surtout d'une efficacité plus régulière.

Afin de limiter d'éventuels risques d'apparition de phénomènes de résistances à ces deux produits, encore jamais constatés, nous recommandons dans les vergers où ils auront été utilisés pour ce traitement d'automne de limiter en 1985 leur utilisation pendant la période des projections d'ascospores.

Leur emploi sera réservé à des applications curatives dans le cadre d'un programme où l'alternance avec des matières actives classiques à action préventive est respectée.

Le traitement d'automne apporte une plus grande sécurité pour la campagne prochaine mais il ne doit pas impliquer un allègement dans la lutte contre les tavelures.

P6

CHANCRE EUROPEEN DU POMMIER :

Dès la fin de la récolte, un premier traitement cuprique est recommandé à 250 g de Cuivre métal/hl d'eau. Celui-ci sera complété par des traitements à 500 g de Cuivre métal/hl d'eau, au tiers et aux deux tiers de la chute des feuilles.

FEU BACTERIEN :

* Situation actuelle en région "Centre" :

LOIRET : Quelques symptômes, en vergers de Passe-Crassane, ont été décelés cette année à proximité du foyer découvert en 1983, à Saint Cyr en Val - Olivet. Dans ce département, la situation n'a pas évolué de façon aussi rapide que l'on pouvait le craindre.

INDRE & LOIRE : SITUATION INQUIETANTE

A partir de fin Juillet 1984, des foyers sont découverts sur Passe-Crassane à Saint Cyr sur Loire puis Saint Branchs et Veigné (le 08 Août), Vouvray (mi-Septembre) et Cheillé (début Octobre). Des mesures de tailles d'assainissement et d'arrachage ont été mises en oeuvre.

* Dans les prochains mois :

La progression de la bactérie dans les arbres sera stoppée, mais des chancres bactériens sont susceptibles de se former sur des nécroses passées jusque-là inaperçues.

En verger atteint, supprimez tout chancre.

Dans les autres cas, repérez les arbres porteurs de chancres d'aspect douteux si la suppression paraît trop sévère.

* Traitements cupriques :

Sitôt la récolte de Passe-Crassane terminée, une application de Cuivre (200 à 300 g de Cuivre métal/hl) est fortement conseillée ; elle est impérative dans les vergers atteints.

PSYLLES DU POIRIER :

Dans la grande majorité des cas, la situation a été saine en 1984 et les conditions climatiques de l'été ont été favorables aux prédateurs.

Actuellement, des larves âgées et des adultes hivernants sont présents et les interventions d'automne avec des pyrethrinoïdes de synthèse ne sont à envisager qu'en vergers très infestés :

- cypermethrine : 5 g/hl (RIPCORD 5, KAFIL SUPER, MASTOR, CYMBUSH)
- deltamethrine : 1,75 g/hl (DECIS)
- permethrine : 8,75 g/hl (AMBUSH)
- fenvalerate : 10 g/hl (SUMICIDIN)

EXPORTATEURS DE POIRES VERS LE CANADA :

Attention :

Les fruits porteurs de formes vivantes de Psylles, seront dorénavant refusés aux frontières canadiennes !

.../...